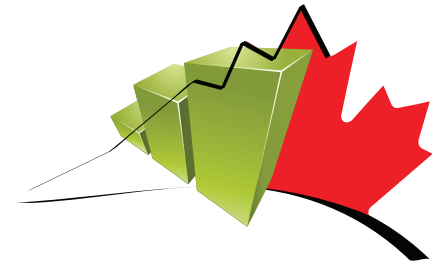


Rapports économiques et sociaux

Production d'estimations expérimentales de la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre



par Ping Ching Winnie Chan et Hanqing Qiu

Date de diffusion : le 23 septembre 2026



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2026

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Production d'estimations expérimentales de la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre

par Ping Ching Winnie Chan et Hanqing Qiu

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202600900001-fra>

Introduction

La mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre sert de mécanisme utile pour l'ajustement du marché de l'emploi à l'échelle du Canada. En permettant aux travailleurs de s'installer dans des provinces et des territoires qui connaissent une forte croissance économique ou d'importantes pénuries de main-d'œuvre, la mobilité interprovinciale contribue à atténuer les pressions régionales liées à l'embauche et favorise une répartition plus efficace de la main-d'œuvre. Elle ouvre aussi des perspectives d'emploi aux personnes vivant dans des régions où le chômage est comparativement élevé. La mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre constitue donc un mécanisme essentiel par lequel le marché de l'emploi canadien s'adapte aux disparités économiques régionales, ce qui renforce son efficacité globale.

Malgré son importance, la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre reste peu répandue. Les données de Statistique Canada, issues de plusieurs sources, indiquent qu'environ de 1 à 2 % de la population en âge de travailler change de province ou de territoire chaque année.

Un article de Grady et Macmillan (2007), bien que peu récent, mais encore largement cité, fait état des trois principaux obstacles à la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre : les exigences de résidence, les permis et certificats professionnels, et la non-reconnaissance des qualifications (Grady et Macmillan, 2007). Zaman (2020), de son côté, n'a trouvé que peu d'éléments montrant que les accords interprovinciaux existants ont considérablement accru cette mobilité. Les obstacles institutionnels demeurent importants, malgré les accords commerciaux et sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Une autre considération importante, mise en évidence dans la *Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada (projet de loi C-5, 2025)* est de « favoriser le libre-échange et la mobilité des travailleurs par l'élimination d'obstacles fédéraux à la libre circulation interprovinciale des biens, à la prestation interprovinciale des services et à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada tout en continuant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être social et économique des Canadiens, ainsi que l'environnement. » Le règlement met l'accent sur la reconnaissance des autorisations professionnelles en matière de mobilité de la main-d'œuvre. Comprendre les tendances de cette mobilité par catégorie professionnelle devient d'une importance cruciale. Pour éclairer les politiques, il faut des statistiques à jour et fiables sur les flux migratoires propres aux professions.

Le présent article contribue aux discussions à ce sujet en proposant une mesure de la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre au niveau du code à quatre chiffres de la Classification nationale des professions (CNP) 2021, fondée sur un couplage de données du recensement et de données administratives. En comparant la province de résidence déclarée dans le questionnaire détaillé du Recensement de 2021 (au 9 mai 2021) avec celle inscrite dans le fichier fiscal T1 au 31 décembre 2022, on peut repérer les personnes qui ont changé de province ou de territoire entre ces deux dates. Ces

données peuvent ensuite être ventilées selon la catégorie professionnelle à quatre chiffres de la CNP 2021, tirée du recensement.

Définition et méthodologie

Les données couplées du recensement et les données administratives permettent de produire des estimations détaillées de la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre. Toutefois, ces estimations ne sont disponibles que pour les années de recensement. Pour fournir des indicateurs plus actuels, l'analyse produit des estimations expérimentales de la mobilité prédite de la main-d'œuvre, en mettant à jour les estimations de référence de 2021 et de 2022 tirées du fichier couplé de données du recensement et administratives, au moyen des renseignements démographiques plus à jour tirés de l'Enquête sur la population active (EPA). Pour produire des estimations expérimentales à jour au niveau des professions, l'approche proposée repose sur une stratégie en deux étapes.

Les paramètres logit de la probabilité de migration selon la catégorie professionnelle sont d'abord estimés à partir des données couplées du recensement et des données administratives. Ces paramètres de migration propres à l'année de référence sont ensuite mis à jour pour refléter des périodes plus récentes, en calculant la mobilité prédite moyenne à partir des variables de contrôle démographiques annuelles courantes de l'EPA.

Cette approche en deux étapes repose sur une hypothèse centrale : le comportement des travailleurs en matière de mobilité, représenté par le vecteur des paramètres de réponse estimés pour l'année de référence, demeure stable au fil du temps. Si ce comportement évolue au cours des années suivantes, les paramètres qui régissent les décisions de migration changent, et la mobilité prédite moyenne s'écartera vraisemblablement davantage des taux de mobilité réels¹.

Les étapes qui guident cette approche sont décrites ci-dessous² et le Recensement de 2021 représente l'année de référence.

1^{re} étape : à l'aide des données de 2021 et de 2022, c'est-à-dire du questionnaire détaillé du Recensement de 2021 et des fichiers fiscaux T1 de 2022, on estime un modèle logit basé sur la CNP 2021 qui mesure la probabilité que la province de résidence d'un travailleur i , exerçant la profession k , indiquée dans les données fiscales diffère de celle déclarée au recensement :

$$P_{ik20212022} = f: X_{ik2021}, Y_k, \beta_{20212022} \quad (1)$$

où Y_k est un vecteur d'indicateurs de profession, X_{ik2021} est un vecteur des variables de contrôle observées en 2021 (âge, sexe et statut de travailleur autonome), et $\beta_{20212022}$ est un vecteur de paramètres de réponse estimés à partir des données de 2021 et de 2022.

2^e étape : on utilise l'EPA de 2022, qui contient aussi les codes de profession de la CNP 2021. On combine alors

- les paramètres de réponse estimés de la probabilité de migration $\beta_{20212022}$ obtenus à l'étape 1;
- x_{ik2022} , les valeurs de 2022 des variables de contrôle tirées de l'EPA.

1. Cette hypothèse clé suggère que l'approche actuelle pourrait ne pas convenir à l'examen des effets d'un changement de politique entre deux années de recensement, puisque, par construction, les comportements sont supposés constants.

2. Un autre facteur entre en jeu : les conditions macroéconomiques de l'année de référence peuvent influencer sur les estimations de base de la migration. Par exemple, si l'on prend le Recensement de 2021, les tendances migratoires reflètent sans doute le contexte de la pandémie de COVID-19. Il faut garder cela à l'esprit quand on interprète les probabilités prédites pour d'autres années à partir de 2021.

Cette combinaison permet de calculer la probabilité prédite moyenne que les travailleurs de la profession k ($y_k = 1$ et $y_{k'} = 0$) changent de province entre 2022 et 2023³ (à l'aide des renseignements de l'EPA) :

Moyenne pour $y_k=1$ ($P_{ik20222023}$) = moyenne pour $y_k=1$ de ($f(x_{ik2022}, y_k = 1, \beta_{2021-2022 \text{ estimé}})$). (2)

À l'aide de l'EPA de 2023, de 2024 et de 2025, et en répétant l'étape 2 pour chaque année, il est possible d'obtenir des estimations de la probabilité prédite moyenne que les travailleurs de la profession k déménagent dans une autre province pour les périodes de 2023 à 2024, de 2024 à 2025 et de 2025 à 2026⁴.

Validation des estimations de base et des estimations prédites

Une façon d'évaluer la qualité des taux prédits de mobilité de la main-d'œuvre consiste à les comparer aux taux observés de mobilité interprovinciale. Pour obtenir à la fois les taux prédits et observés, l'année de recensement la plus récente pouvant être utilisée est 2021. Les taux observés de mobilité interprovinciale selon la profession de 2021 à 2022 peuvent être calculés directement en comparant la province de résidence déclarée dans le Recensement de 2021 à celle indiquée dans les données fiscales T1 de 2022. Pour les estimations prédites, toutefois, il faut recourir à l'approche en deux étapes, en utilisant le Recensement de 2016 comme année de référence à l'étape 1 et l'EPA de 2021 à l'étape 2.

Le graphique 1 présente une comparaison des taux prédits et observés de mobilité interprovinciale pour certaines catégories professionnelles à trois chiffres sélectionnées de la CNP 2016⁵. Dans l'ensemble, les taux de mobilité prédits sont généralement légèrement inférieurs aux taux observés. Les écarts en pourcentage entre les taux prédits et réels de mobilité interprovinciale sont également examinés⁶. Parmi les 133 catégories professionnelles analysées, 16 présentent des écarts en pourcentage de 5 % ou moins, 56 affichent des écarts supérieurs à 5 % et allant jusqu'à 25 %, et 53 enregistrent des écarts supérieurs à 25 % et allant jusqu'à 50 %. Les huit autres catégories professionnelles à trois chiffres de la CNP 2016 présentent des écarts en pourcentage supérieurs à 50 %⁷. Dans l'ensemble, ces résultats mettent en évidence le potentiel d'utilisation des taux de mobilité prédits pour la majorité des catégories professionnelles afin de combler les lacunes dans les données entre les années de recensement.

3. $y_{k'}$ est un vecteur des professions autres que k .

4. Les taux prédits de mobilité de la main-d'œuvre pour 2022 à 2023, 2023 à 2024, 2024 à 2025 et 2025 à 2026 ont été publiés dans le tableau 14-10-0452-01 de l'Entrepôt commun de données de sortie, le 31 mars 2026.

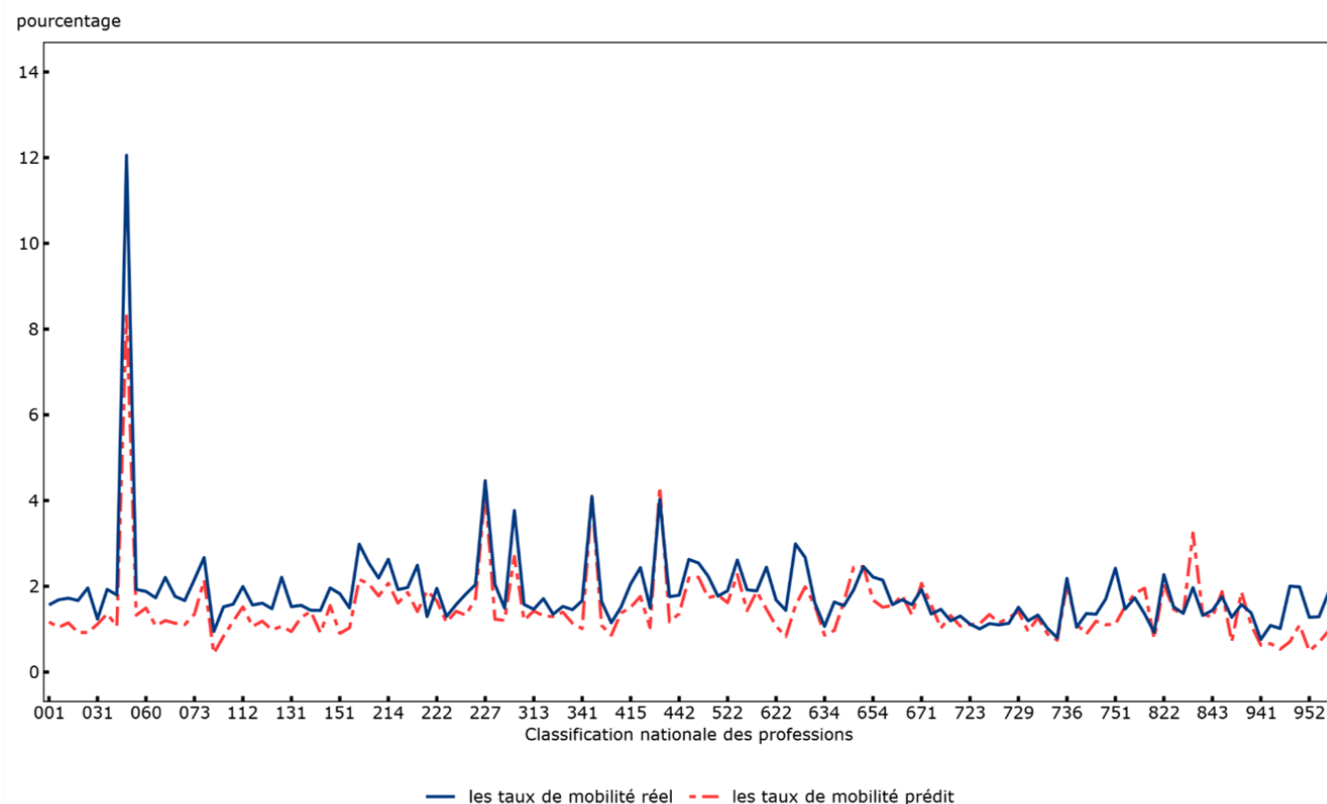
5. Au total, 140 catégories professionnelles à trois chiffres de la CNP 2016 sont répertoriées dans le Recensement de 2021. Parmi celles-ci, 7 ne peuvent être diffusées conformément aux exigences actuelles en matière de diffusion : personnel des services de tourisme et de loisirs (653); surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière (821); entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz (822); conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres (824); capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses (826); autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse (844); et opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé (947). L'analyse porte donc sur les 133 catégories à trois chiffres de la CNP 2016, qui figurent dans le graphique 1.

6. Les écarts en pourcentage se calculent ainsi : (taux réel – taux prédit)/taux réel.

7. Les huit catégories professionnelles à trois chiffres de la CNP 2016, où l'écart en pourcentage entre les taux prédits et réels de mobilité interprovinciale est supérieur à 50 %, sont les suivantes : les directeurs/directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques (021); les gestionnaires en agriculture, horticulture et en aquaculture (082); les sténographes judiciaires, transcrip-teurs/transcriptrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques (125); le personnel au courrier et à la distribution de messages (151); les conducteurs/conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun (751); le personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz (841); les opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé (944); et les monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique (952).

Graphique 1

Taux de mobilité prédits et réels pour certaines catégories professionnelles sélectionnées selon le code à trois chiffres de la CNP 2016, de 2021 à 2022



Notes : La colonne 1 est calculée à partir des variables de contrôle de l'EPA de 2021 et des paramètres de réponse estimés $\beta_{20162017}$. La colonne 2 présente les taux de mobilité corrigés selon l'âge, le sexe et la catégorie de travailleurs, par code à trois chiffres de la CNP 2016, à partir du Recensement de 2021 et du fichier analytique T1 de 2022.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021 et Fichier analytique T1, 2022 et EPA de février 2021 à décembre 2021.

Conclusion

En résumé, l'importance de la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre, à la fois comme mécanisme d'ajustement du marché de l'emploi et comme priorité stratégique, renforcée par les récentes évolutions législatives, souligne la nécessité de disposer de statistiques à jour sur la mobilité selon la profession. La méthodologie décrite dans cet article offre une approche utile pour produire des indicateurs prédits de manière continue, et pour suivre les tendances émergentes en matière de mobilité dans l'ensemble du marché de l'emploi canadien. Elle permet une analyse plus éclairée du marché de l'emploi dans les différentes régions.

Dans le cadre actuel, les paramètres de migration sont estimés à l'aide d'un modèle logit. Un prolongement logique de ces travaux consisterait à explorer d'autres cadres de modélisation souples pour améliorer le processus d'estimation en deux étapes. L'application de cette approche à des périodes de recensement antérieures pourrait aussi indiquer des changements notables dans les tendances de mobilité au fil du temps. De tels prolongements pourraient renforcer la performance prédictive du modèle en intégrant des relations plus complexes entre les caractéristiques des travailleurs, la profession et le comportement en matière de mobilité.

Remerciements

Cette étude a été financée par le Bureau du Conseil privé. Les auteurs tiennent également à remercier René Morissette pour sa contribution à ce projet avant son départ à la retraite de Statistique Canada, ainsi qu'Eyob Fissuh et Yunfa Zhu pour leurs commentaires utiles et constructifs.

Auteurs

Ping Ching Winnie Chan et Hanqing Qiu travaillent à la Division de l'analyse et de la modélisation économiques et sociales, Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Références

Projet de loi C-5, *Loi édictant la Loi sur le libre-échange et la mobilité de la main-d'œuvre au Canada et la Loi visant à bâtir le Canada*, 1^{re} session, 45^e lég, 2025.

Grady, P. et K. Macmillan. 2007. [Obstacles interprovinciaux à la mobilité de la main-d'œuvre au Canada : Politiques, lacunes de connaissances et questions de recherche](#). Document de travail 2007–10 d'Industrie Canada, Ottawa, https://publications.gc.ca/collections/collection_2011/ic/lu182-1-2007-10-fra.pdf.

Zaman, M.R. (2020). [Do Subnational Agreements Induce Interprovincial Migration? Empirical Evidence from Canada's Aggregate Migration Patterns](#). *Canadian Public Policy / Analyse de politique*, 46(2), 279-289. <https://www.jstor.org/stable/26974733>.